



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0134

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE SENLIS

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L.2212-2 inclus L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu la demande de prolongation du 11 septembre 2026 faite par l'entreprise COLAS située 13 rue Gaston de Parseval CS10035 – 60302 SENLIS CEDEX,
Considérant que les travaux de rabotage de voirie et de la mise en œuvre d'enrobé dans la rue de Senlis (RD924) 60500 Vineuil-Saint-Firmin ne sont pas terminés et peuvent présenter un danger et nécessitent de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1: Du 15 au 16 septembre 2026 l'entreprise COLAS procédera à des travaux de de rabotage de voirie et de la mise en œuvre d'enrobé à partir du lavoir situé rue de Senlis jusqu'au giratoire situé à la sortie de Vineuil-Saint-Firmin direction Senlis.

Article 2 Pour garantir la sécurité de la circulation routière et du chantier, en agglomération :

- La circulation sera alternée par demi-chaussée part alternat manuel avec mise en place de feux.

Article 3 L'entreprise COLAS est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

L'entreprise COLAS sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 A la fin des travaux, l'entreprise COLAS devra remettre en état les trottoirs et la chaussée comme initialement.

Article 5 Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise COLAS

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 14 septembre 2026.

Le Maire,

François LANCERAUX

